



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition spéciale du 3 février 2025



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ÉDITION SPÉCIALE DU 3 FÉVRIER 2025

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

DÉCISION portant subdélégation de signature (BOP UO)

DÉCISION portant subdélégation de signature (GESTION RH)

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

ARRÊTÉ 2025/01 portant subdélégation de signature aux agents de la direction des affaires culturelles Compétences générales

ARRÊTÉ 2025/02 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles

ARRÊTÉ 2025/03 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles



Metz, le 03 février 2025

DECISION
portant subdélégation de signature

Le Directeur Interrégional des Douanes du Grand Est,

Vu l'arrêté préfectoral SGARE n° 2025/008 du 20 janvier 2025 portant délégation de signature du préfet de la Région Grand Est au directeur interrégional des douanes à Metz, relative à la gestion des budgets opérationnels de programme et des unités opérationnelles, et pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses s'y rattachant,

Vu le décret modifié n° 2007-1665 du 26 novembre 2007 portant organisation des services déconcentrés de la DGDDI,

ARRÊTE :

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer les actes et décisions suivantes, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- **M. Damien LEHMANN**, administrateur des douanes, adjoint au directeur interrégional, dans le cadre de son domaine de compétence, de celui du directeur interrégional en son absence, et de ceux du PLI et de la RH, en l'absence des chefs de pôle PLI et RH,

.../...

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES DOUANES
DU GRAND EST
Secrétariat Général Interrégional
25, avenue Foch - C.S. 61074
57036 METZ CEDEX 01
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : Florence ANTOINE
Tél. : 09 70 27 74 06
Courriel : sgi-metz@douane.finances.gouv.fr

Réf. : 25026

- **M. Christian WALLER**, directeur principal des services douaniers, chef du pôle RH, dans le cadre de son domaine de compétence et de celui du PLI en l'absence du chef du PLI,
- **Mme Anne-Sophie VITOUX**, directrice des services douaniers, cheffe du PLI, dans le cadre de son domaine de compétence et de celui du chef du pôle RH en l'absence du chef du pôle RH,
- **Mme Thi Thung Lien NGUYEN**, contractuelle, cheffe du pôle PPCI, dans le cadre de son domaine de compétence, ou en l'absence des chefs de pôle (RH et PLI), pour signer tous actes et correspondances se rapportant à la gestion courante du personnel ou à la gestion courante liée à l'exécution des dépenses de fonctionnement, d'investissement et d'intervention,
- **Mme Florence ANTOINE**, inspectrice régionale, secrétaire générale, dans le cadre de son domaine de compétence ou en l'absence des chefs de pôle (RH et PLI) pour signer tous actes et correspondances se rapportant à la gestion courante du personnel ou à la gestion courante liée à l'exécution des dépenses de fonctionnement, d'investissement et d'intervention,
- **M. Maxime DUMONT**, inspecteur, rédacteur, responsable du service mandatement et comptabilité, dans le cadre de son domaine de compétence, pour signer tous actes, correspondances et dépenses se rapportant à la gestion du personnel et habilité à signer les bons de commande dans le cadre de l'exécution de la dépense de fonctionnement et d'investissement, jusqu'à 25 000 euros HT, ainsi que tout acte relatif aux recettes non fiscales et aux dépenses d'intervention,
- **M. Christophe MENDOLA**, contrôleur principal au service mandatement et comptabilité, pour signer tous actes, correspondances et dépenses se rapportant à la gestion du personnel et habilité à signer les bons de commande dans le cadre de l'exécution de la dépense de fonctionnement et d'investissement, jusqu'à 25 000 euros HT, ainsi que tout acte relatif aux recettes non fiscales et aux dépenses d'intervention,
- **Mme Céline LYON**, inspectrice, rédactrice, responsable du service du budget et des équipements, habilitée à signer des bons de commande dans le cadre de l'exécution de la dépense de fonctionnement et d'investissement, jusqu'à 25 000 euros HT, ainsi que tout acte relatif aux recettes non fiscales, aux dépenses d'intervention, à l'allocation des ressources et au pilotage des crédits de paiement,
- **Mme Carine SZTOR**, inspectrice, rédactrice achats habilitée à signer des bons de commande dans le cadre de l'exécution de la dépense de fonctionnement et d'investissement, jusqu'à 25 000 euros HT, ainsi que tout acte relatif aux recettes non fiscales, aux dépenses d'intervention, à l'allocation des ressources et au pilotage des crédits de paiement,
- **Mme Bettina SPECHT**, contrôlease, rédactrice achats habilitée à signer des bons de commande dans le cadre de l'exécution de la dépense de fonctionnement et d'investissement, jusqu'à 25 000 euros HT,

- **Mme Pascaline MAZIMANN**, inspectrice, rédactrice immobilier, habilitée à signer des bons de commande dans le cadre de l'exécution de la dépense de fonctionnement et d'investissement, jusqu'à 25 000 euros HT, ainsi que tout acte relatif à l'allocation des ressources et au pilotage des crédits de paiement,
- **M. Frédéric JUAN**, inspecteur, rédacteur immobilier, habilité à signer des bons de commande dans le cadre de l'exécution de la dépense de fonctionnement et d'investissement, jusqu'à 25 000 euros HT,
- **Mme Isabelle BELAID**, contrôleur principale, rédactrice immobilier, habilitée à signer tout acte relatif à l'allocation des ressources et au pilotage des crédits de paiement,
- **M. Jérémie FLEISCH**, inspecteur régional, rédacteur au pôle PPCI, habilité à signer tout acte relatif à l'allocation des ressources et au pilotage des crédits de paiement,
- **Mme Claire FACCHIN**, inspectrice, rédactrice, responsable du service RH, dans le cadre de son domaine de compétence, pour signer tous actes, correspondances et dépenses se rapportant à la gestion du personnel et des bons de commande dans le cadre de l'exécution de la dépense de fonctionnement et d'investissement, jusqu'à 25 000 euros HT,

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer ou valider, dans le cadre de leurs attributions tout acte relatif aux dépenses sans ordonnancement relevant du programme 200 «Remboursement et dégrèvements d'impôts d'Etat» :

- **M. Damien LEHMANN**, administrateur des douanes, adjoint au directeur interrégional,
- **M. Christian WALLER**, directeur principal des services douaniers, chef du pôle RH,
- **Mme Anne-Sophie VITOUX**, directrice des services douaniers, cheffe du PLI,
- **Mme Thi Thung Lien NGUYEN**, contractuelle, cheffe du pôle PPCI,
- **Mme Florence ANTOINE**, IR1, secrétaire générale interrégionale,
- **M. Maxime DUMONT**, inspecteur, rédacteur, responsable du service mandatement et comptabilité,
- **M. Christophe MENDOLA**, contrôleur principal au service mandatement et comptabilité.

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer ou valider, dans le cadre de leurs attributions tout acte relatif aux dépenses relevant du programme 348 «Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants» :

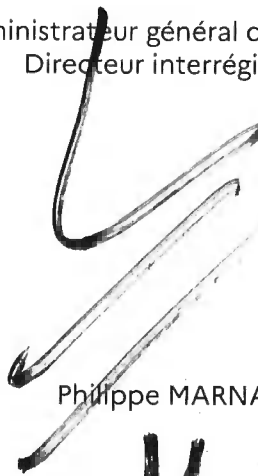
- **Mme Anne-Sophie VITOUX**, directrice des services douaniers, cheffe du PLI,

- **Mme Céline LYON**, inspectrice, rédactrice, responsable du service du budget et des équipements, dans la limite de 25 000 euros HT,
- **Mme Pascaline MAZIMANN**, inspectrice, rédactrice immobilier, dans la limite de 25 000 euros HT,
- **M. Frédéric JUAN**, inspecteur, rédacteur immobilier, dans la limite de 25 000 euros HT,
- **Mme Isabelle BELAID**, contrôleuse principale, rédactrice immobilier, dans la limite de 25 000 euros HT.

Article 4 : La présente décision prend effet à la date du 1^{er} février 2025. Elle annule et remplace la décision n° 25001 du 02 janvier 2025.

Le tableau joint présente les spécimens de signature de mes subdélégués.

L'administrateur général des douanes,
Directeur interrégional,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Philippe Marnat.

Philippe MARNAT

A second handwritten signature in black ink, similar in style to the first one, consisting of several fluid, overlapping strokes.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DIRECTION INTERRÉGIONALE DU GRAND EST

METZ.LE 4 OCTOBRE 2021

DESTINATAIRE

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DES DOUANES

Service CONTRÔLE INTERNE

30, rue Raoul Wallenberg

TSA 70031

75927 PARIS CEDEX

Objet : Spécimen de signature de M. Damien LEHMANN

Signature

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DIRECTION INTERREGIONALE DU GRAND-EST

METZ LE 01/09/2017

DESTINATAIRE

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DES DOUANES

Service CONTRÔLE INTERNE

30, rue Raoul Wallenberg

TSA 70031

75927 PARIS CEDEX

Objet : Spécimen de signature de Monsieur Christian WALLER



Signature



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des douanes
et droits indirects**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DIRECTION INTERRÉGIONALE DU GRAND EST**

METZ..LE 02 JANVIER 2025

DESTINATAIRE

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DES DOUANES
Service CONTRÔLE INTERNE
30, rue Raoul Wallenberg
TSA 70031
75927 PARIS CEDEX

Objet : Spécimen de signature de Mme Anne-Sophie VITOUX

Signature

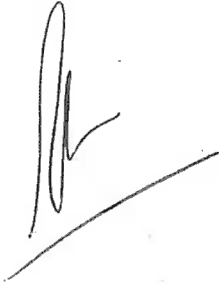
DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DIRECTION INTERRÉGIONALE DU GRAND EST

METZ.LE 1^{ER} JUIN 2023

DESTINATAIRE

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DES DOUANES
Service CONTRÔLE INTERNE
30, rue Raoul Wallenberg
TSA 70031
75927 PARIS CEDEX

Objet : Spécimen de signature de Mme Thi Thung Lien NGUYEN



Signature



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS METZ.LE
DIRECTION INTERREGIONALE DU GRAND EST

DESTINATAIRE

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DES DOUANES

Service CONTRÔLE INTERNE

30, rue Raoul Wallenberg

TSA 70031

75927 PARIS CEDEX

Objet : Spécimen de signature de Mme ANTOINE Florence

Signature

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS METZ.LE 01/02/2021
DIRECTION INTERREGIONALE DU GRAND EST

DESTINATAIRE

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DES DOUANES

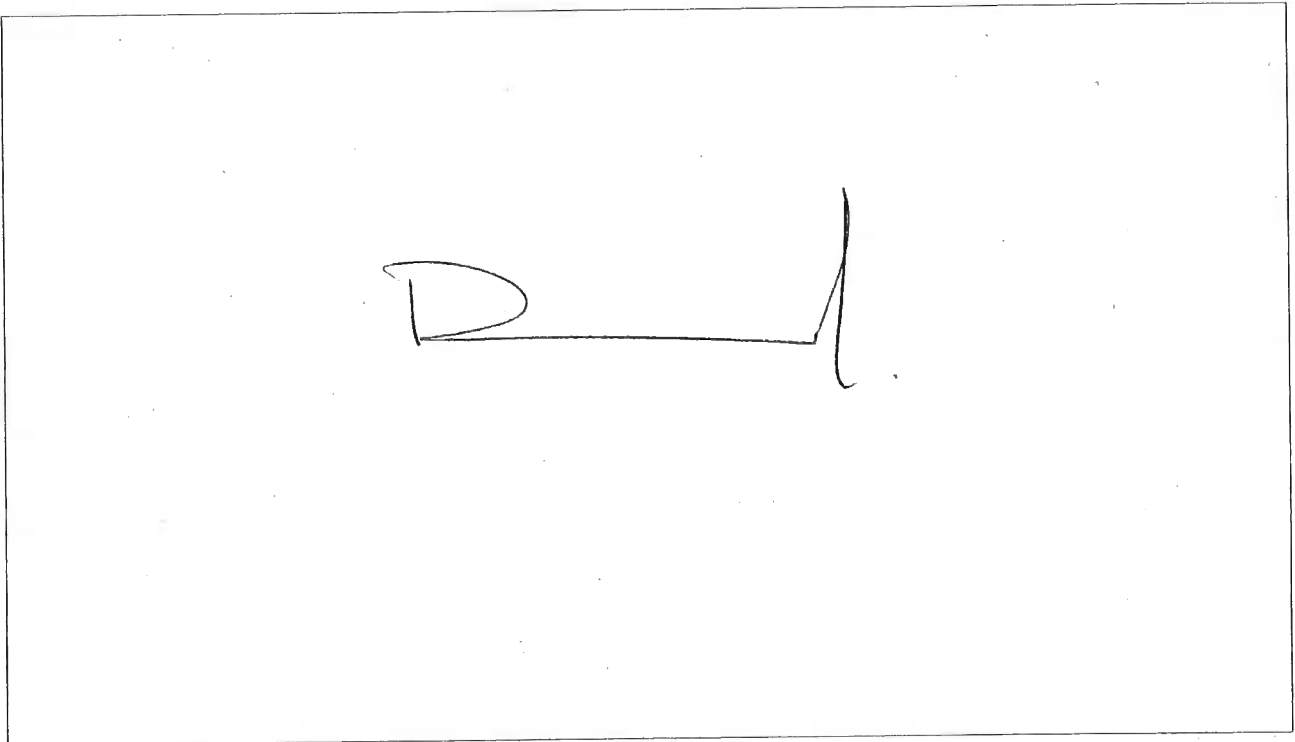
Service CONTRÔLE INTERNE

30, rue Raoul Wallenberg

TSA 70031

75927 PARIS CEDEX

Objet : Spécimen de signature de M. Maxime DUMONT



Signature



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des douanes
et droits indirects**

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DIRECTION INTERRÉGIONALE DU GRAND EST

METZ. LE 21 DÉCEMBRE 2023

DESTINATAIRE

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DES DOUANES
Service CONTRÔLE INTERNE
30, rue Raoul Wallenberg
TSA 70031
75927 PARIS CEDEX

Objet : Specimen de signature de M. Christophe MENDOLA

Signature



DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DIRECTION INTERREGIONALE DU GRAND-EST

METZ .LE 01/09/2017

DESTINATAIRE

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DES DOUANES
Service CONTRÔLE INTERNE
30, rue Raoul Wallenberg
TSA 70031
75927 PARIS CEDEX

Objet : Spécimen de signature de Madame Céline LYON.

Signature



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS METZ.LE
DIRECTION INTERREGIONALE DU GRAND EST

DESTINATAIRE

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DES DOUANES

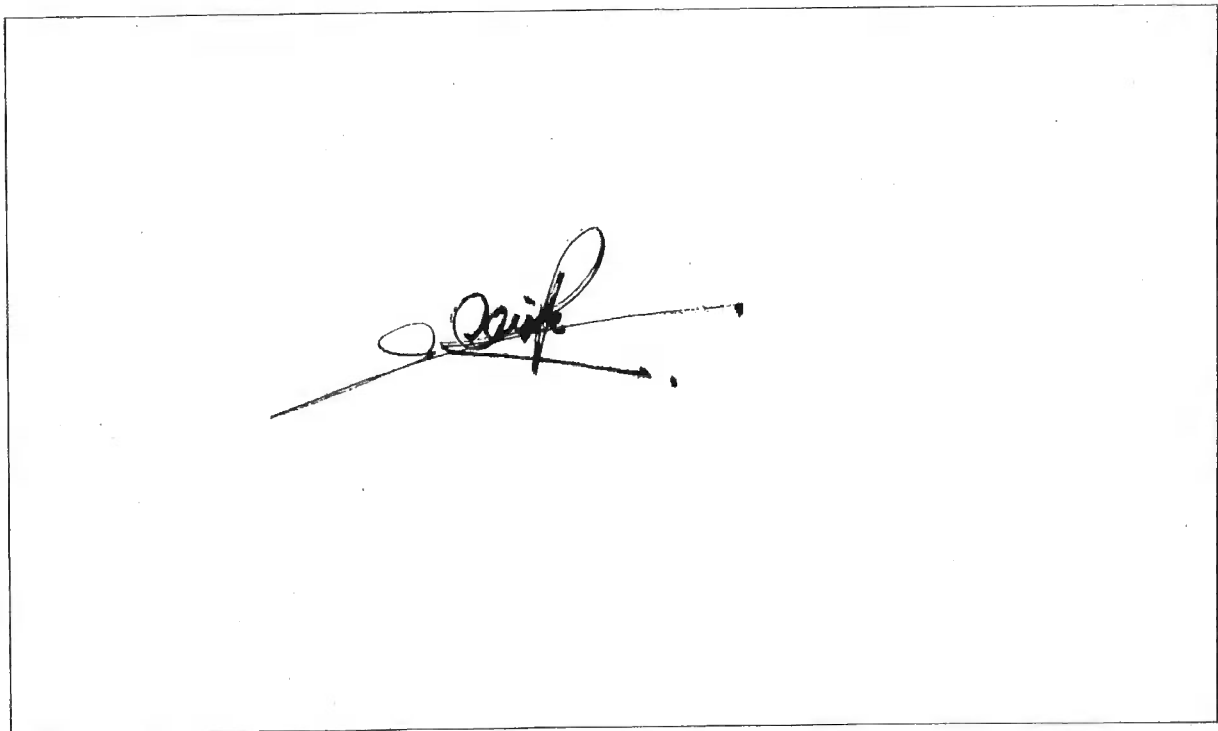
Service CONTRÔLE INTERNE

30, rue Raoul Wallenberg

TSA 70031

75927 PARIS CEDEX

Objet : Spécimen de signature de Mme Carine SZTOR



Signature

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des douanes
et droits indirects**

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

METZ, LE 09 JUILLET 2024

DIRECTION INTERRÉGIONALE DU GRAND EST

DESTINATAIRE

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DES DOUANES

Service CONTRÔLE INTERNE

30, rue Raoul Wallenberg

TSA 70031

75927 PARIS CEDEX

Objet : Spécimen de signature de Mme Bettina SPECHT

Signature



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des douanes
et droits indirects**

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DIRECTION INTERRÉGIONALE DU GRAND EST

METZ.LE 04 MARS 2024

DESTINATAIRE

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DES DOUANES

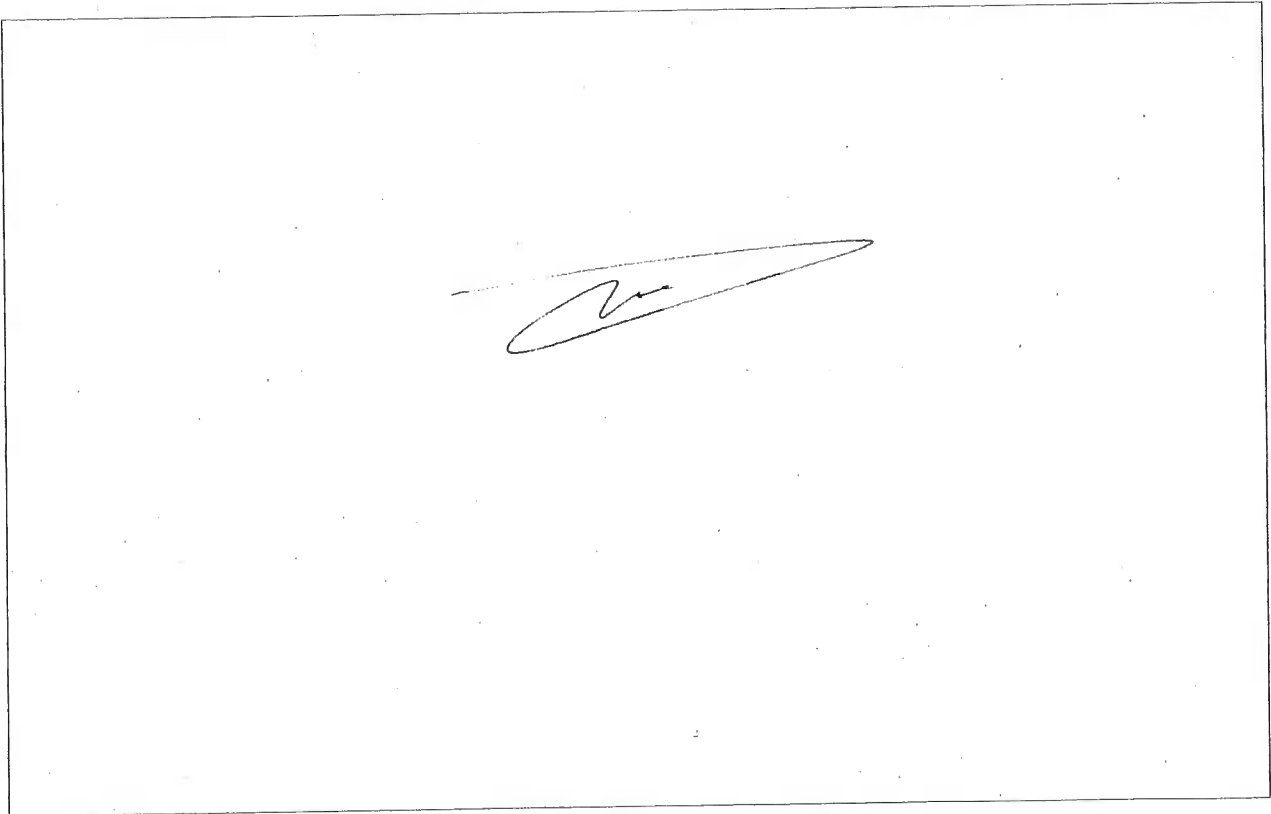
Service CONTRÔLE INTERNE

30, rue Raoul Wallenberg

TSA 70031

75927 PARIS CEDEX

Objet : Spécimen de signature de Mme MAZIMANN Pascaline



Signature



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



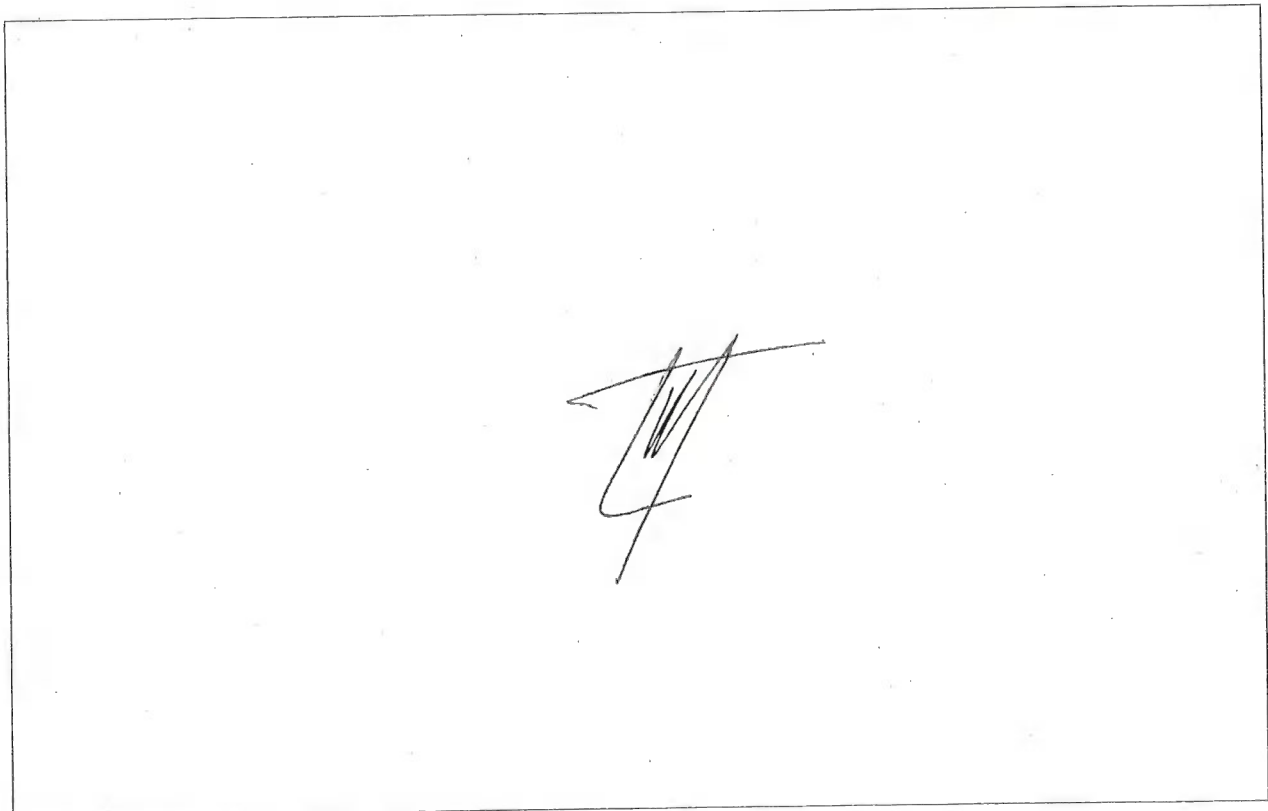
DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DIRECTION INTERRÉGIONALE DU GRAND EST

METZ.LE 4 SEPTEMBRE 2023

DESTINATAIRE

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DES DOUANES
Service CONTRÔLE INTERNE
30, rue Raoul Wallenberg
TSA 70031
75927 PARIS CEDEX

Objet : Spécimen de signature de M. Frédéric JUAN



Signature



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des douanes
et droits indirects**

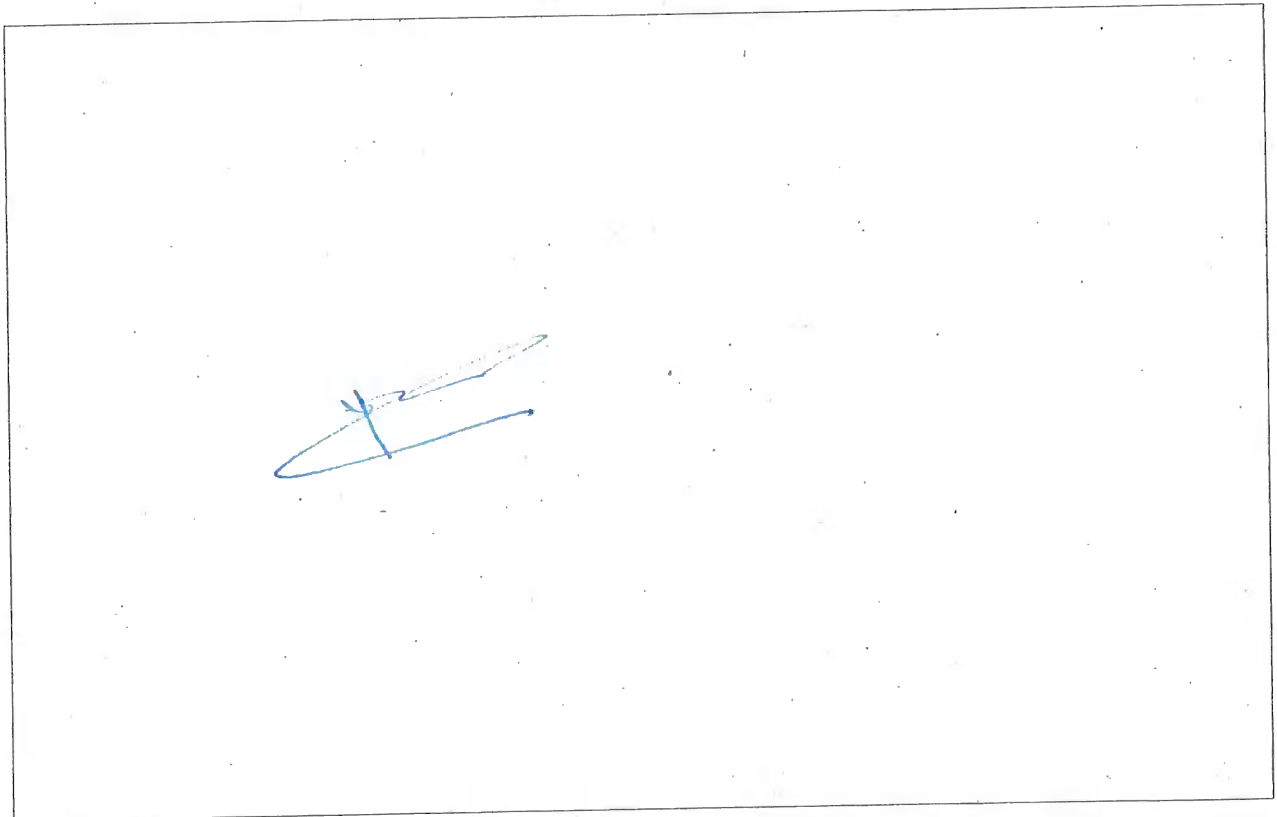
DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DIRECTION INTERRÉGIONALE DU GRAND EST

METZ. LE 25 MARS 2024

DESTINATAIRE

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DES DOUANES
Service CONTRÔLE INTERNE
30, rue Raoul Wallenberg
TSA 70031
75927 PARIS CEDEX

Objet : Spécimen de signature de Mme Isabelle BELAID



Signature



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des douanes
et droits indirects**

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

METZ, LE 10/07/24

DIRECTION INTERRÉGIONALE DU GRAND EST

DESTINATAIRE

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DES DOUANES

Service CONTRÔLE INTERNE

30, rue Raoul Wallenberg

TSA 70031

75927 PARIS CEDEX

Objet : Spécimen de signature de M. Jérémie Fleisch

Signature



DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DIRECTION INTERREGIONALE DU GRAND EST

METZ, LE 05 SEPTEMBRE 2022

DESTINATAIRE

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DES DOUANES

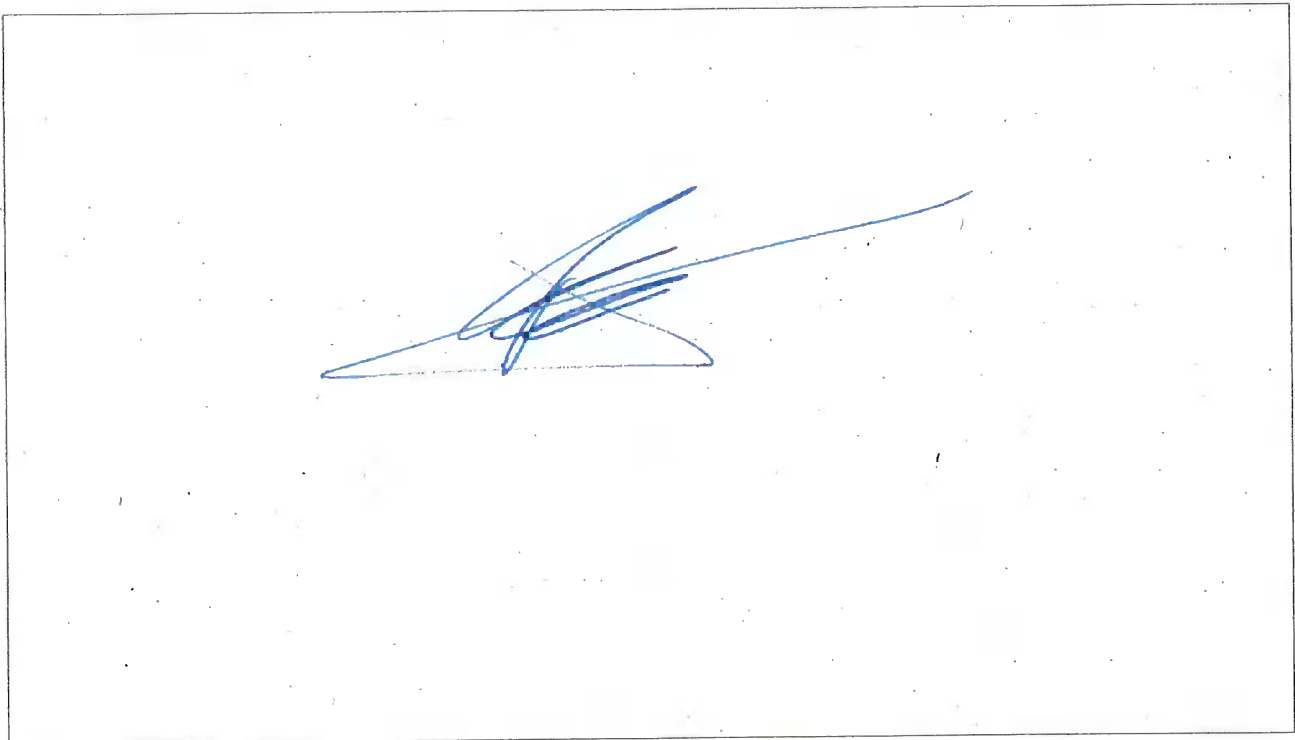
Service CONTRÔLE INTERNE

30, rue Raoul Wallenberg

TSA 70031

75927 PARIS CEDEX

Objet : Spécimen de signature de Mme FACCHIN Claire



Signature



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des douanes
et droits indirects**

Metz, le 3 février 2025

DÉCISION

portant subdélégation de signature

Vu l'arrêté préfectoral SGARE n° 2025/008 du 20 janvier 2025 portant délégation de signature du Préfet de la Région Grand Est au directeur interrégional des douanes à Metz, relative à la gestion courante du personnel.

ARRÊTE :

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer les actes et décisions suivantes, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- **M. Damien LEHMANN**, administrateur des douanes, adjoint au directeur interrégional, dans le cadre de son domaine de compétence, de celui du directeur interrégional, en son absence, et de ceux du PLI et de la RH, en l'absence des chefs de pôle PLI et RH,
- **M. Christian WALLER**, directeur des services douaniers, chef du pôle RH, dans le cadre de son domaine de compétence et de celui du PLI en l'absence du chef de PLI,

.../...

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES DOUANES
DU GRAND EST
Secrétariat Général Interrégional
25, avenue Foch - C.S. 61074
57036 METZ CEDEX 01
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : Florence ANTOINE
Tél. : 09 70 27 74 06
Courriel : sgi-metz@douane.finances.gouv.fr

Réf. : 25027

- **Mme Thi Thung Lien NGUYEN**, contractuelle, cheffe du pôle PPCI, dans le cadre de son domaine de compétence, ou en l'absence des chefs de pôle (RH et PLI) pour signer tous actes et correspondances se rapportant à la gestion courante du personnel ou à la gestion courante liée à l'exécution des dépenses de fonctionnement, d'investissement et d'intervention,
- **Mme Florence ANTOINE**, inspectrice régionale, secrétaire générale interrégionale, dans le cadre de son domaine de compétence ou en l'absence des chefs de pôle (RH et PLI) pour signer tous actes et correspondances se rapportant à la gestion courante du personnel ou à la gestion courante liée à l'exécution des dépenses de fonctionnement, d'investissement et d'intervention,
- **Mme Claire FACCHIN**, inspectrice, rédactrice responsable du service RH, dans le cadre de son domaine de compétence, pour signer tous actes et correspondances se rapportant à la gestion du personnel .

Article 2 : La présente décision prend effet à la date du 1^{er} février 2025. Elle annule et remplace la décision n° 25002 du 02 janvier 2025.

Le tableau joint présente les spécimens de signature de mes subdélégués.

L'administrateur général des douanes,
Directeur interrégional,



Philippe MARNAT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DIRECTION INTERRÉGIONALE DU GRAND EST

METZ.LE 4 OCTOBRE 2021

DESTINATAIRE

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DES DOUANES

Service CONTRÔLE INTERNE

30, rue Raoul Wallenberg

TSA 70031

75927 PARIS CEDEX

Objet : Spécimen de signature de M. Damien LEHMANN

Signature

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DIRECTION INTERREGIONALE DU GRAND-EST

METZ LE 01/09/2017

DESTINATAIRE

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DES DOUANES

Service CONTRÔLE INTERNE

30, rue Raoul Wallenberg

TSA 70031

75927 PARIS CEDEX

Objet : Spécimen de signature de Monsieur Christian WALLER

Signature



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



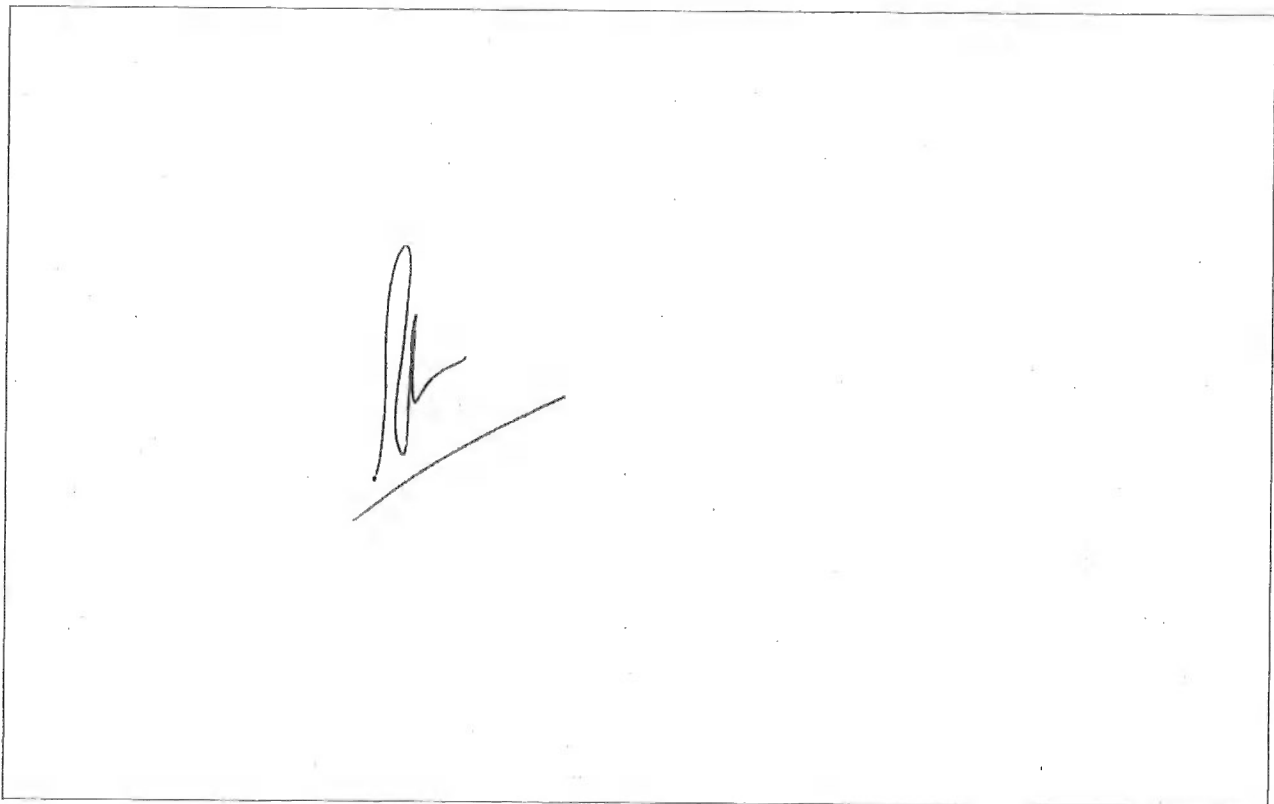
DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DIRECTION INTERRÉGIONALE DU GRAND EST

METZ.LE 1ER JUIN 2023

DESTINATAIRE

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DES DOUANES
Service CONTRÔLE INTERNE
30, rue Raoul Wallenberg
TSA 70031
75927 PARIS CEDEX

Objet : Spécimen de signature de Mme Thi Thung Lien NGUYEN



Signature



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS METZ.LE

DIRECTION INTERREGIONALE DU GRAND EST

DESTINATAIRE

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DES DOUANES

Service CONTRÔLE INTERNE

30, rue Raoul Wallenberg

TSA 70031

75927 PARIS CEDEX

Objet : Spécimen de signature de Mme ANTOINE Florence

Signature

**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

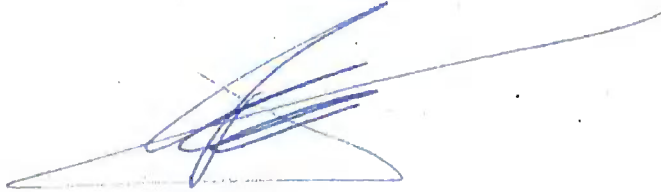
DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DIRECTION INTERREGIONALE DU GRAND EST

METZ, LE 05 SEPTEMBRE 2022

DESTINATAIRE

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DES DOUANES
Service CONTRÔLE INTERNE
30, rue Raoul Wallenberg
TSA 70031
75927 PARIS CEDEX

Objet : Spécimen de signature de Mme FACCHIN Claire



Signature



Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles

Compétences générales

2025/01

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;

VU le décret du 10 octobre 2024 nommant préfet de la région Grand Est Monsieur Jacques WITKOWSKI à compter du 28 10 2024, date de son installation ;

VU l'arrêté de la ministre de la culture en date du 7 janvier 2025 nommant Madame Isabelle CHARDONNIER directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est ;

VU l'arrêté préfectoral n°2025/12 en date du 24 janvier 2025 de Monsieur Jacques WITKOWSKI, préfet de la région Grand Est portant délégation de signature (*en matière d'administration générale*) à Madame Isabelle CHARDONNIER, directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est ;

ARRÊTE

I/ Subdélégation en matière d'administration générale

1 : Gestion du service

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle CHARDONNIER, directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est ,

a) Subdélégation est donnée, Monsieur Alexis Neviaski, directeur régional adjoint, à Monsieur Pascal Dolega, secrétaire général, et à Madame Anne Didelot, secrétaire générale adjointe en charge des ressources humaines, sur les actes de gestion, les décisions, actes administratifs et correspondances relatifs à l'organisation et au fonctionnement de la DRAC Grand-Est pour l'ensemble des sites y compris les actes administratifs et correspondances relatifs à la gestion des personnels titulaires ou non titulaires.

b) Subdélégation est donnée à :

-Madame Alexandra Calandre, secrétaire générale adjointe sur le site de Châlons-en-Champagne

- Madame Corinne Ball, secrétaire générale adjointe sur le site de Metz,

- Madame Muriel Famy, responsable d'administration générale sur le site de Strasbourg

à l'effet de signer les actes de gestion, les décisions, actes administratifs et correspondances relatifs à l'organisation et au fonctionnement de leur service hors actes administratifs et correspondances relatifs à la gestion des personnels titulaires ou non titulaires de la DRAC Grand Est.

c) subdélégation est donnée à

- Madame Claire Rannou, directrice régionale adjointe déléguée à la démocratisation et industries culturelles,

- Monsieur Sébastien PACI, adjoint à la directrice régionale adjointe déléguée à la démocratisation et aux industries culturelles

- Madame Florence Forin, directrice régionale adjointe déléguée à la création,

- Monsieur Vincent Cassagnaud, directeur régional adjoint délégué aux patrimoines

à l'effet de signer les actes de gestion, les décisions, actes administratifs et correspondances relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services de leur pôle hors actes administratifs et correspondances relatifs à la gestion des personnels titulaires ou non titulaires de la DRAC Grand-Est.

2 : Missions de la DRAC Grand-Est

A) Monuments historiques

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle CHARDONNIER, directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est ,

a) Dans la limite de leurs attributions et compétences, subdélégation est donnée à l'effet de signer les documents administratifs en application du livre VI du code du Patrimoine à :

- Monsieur Vincent Cassagnaud, directeur regional adjoint en charge des patrimoines et de l'architecture

- Madame Emilie Sciardet, conservatrice régionale des monuments historiques

- Monsieur Alexandre Cojannot, conservateur adjoint des monuments historiques du site de Strasbourg

- Madame Pauline Lotz, conservatrice adjointe des monuments historiques du site de Metz

- Madame Marie Soulard, conservatrice adjointe des monuments historiques du site de Châlons en Champagne

b) Dans la limite de leurs attributions et compétences, subdélégation est également donnée :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle CHARDONNIER, directrice régionale des affaires culturelles ,

-subdélégation est donnée à Monsieur Vincent Cassagnaud, directeur regional adjoint en charge des patrimoines et de l'architecture, à Madame Emilie Sciardet,

conservatrice régionale des monuments historiques, à Monsieur Alexandre Cojannot, conservateur adjoint des monuments historiques, à Madame Pauline Lotz, conservatrice adjointe des monuments historiques, à Madame Marie Soulard, conservatrice adjointe des monuments historiques à l'effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant le service régional des monuments historiques ainsi que les convocations et procès-verbaux des commissions régionales,

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle CHARDONNIER, directrice régionale des affaires culturelles,

-subdélégation est donnée Monsieur Vincent Cassagnaud, directeur régional adjoint en charge des patrimoines et de l'architecture, à Madame Emilie Sciardet, conservatrice régionale des monuments historiques, à Monsieur Nicolas Déjardin-Hayart, à l'effet de signer les décisions, actes, correspondances en lien avec le fonctionnement de la mission de la protection, l'instruction des demandes de protection-y compris les courriers de notification des arrêtés de protection ou de refus de protection relatifs à la procédure d'inscription ou de refus d'inscription d'un bien meuble ou immeuble, en lien avec la consultation de la délégation permanente (DP) et de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA), à l'exception des convocations aux sessions et des arrêtés de protection, et en en vue de la saisine de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture en cas de vœux de classement.

B) Archéologie

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle CHARDONNIER, directrice régionale des affaires culturelles,

a) Dans la limite de leurs attributions et compétences, subdélégation est donnée à l'effet de signer l'ensemble des actes, correspondances et documents administratifs en application du livre V du code du Patrimoine pour l'ensemble de la région Grand Est, à :

- Monsieur Vincent Cassagnaud, directeur régional adjoint en charge des patrimoines et de l'architecture
- Monsieur Nicolas Payraud, conservateur régional de l'archéologie ;
- Monsieur Philippe Kuchler, conservateur régional de l'archéologie adjoint du site de Metz

b) Dans la limite de leurs attributions et compétences, subdélégation est donnée à l'effet de signer l'ensemble des actes, correspondances et documents administratifs pris en application du livre V du code du patrimoine ou concernant le service régional de l'archéologie pour la région Grand Est, à l'exception des arrêtés et autres actes réglementaires concernant les fouilles préventives prévus au titre II, chapitre III, y compris les correspondances liées aux analyses d'offres relevant de l'article L523-9 , à :

- Madame Héloïse Koehler, conservatrice régionale adjointe du site de Strasbourg
- Madame Geertrui Blancquaert, conservatrice régionale adjointe du site de Châlons en Champagne

c) Dans la limite de leurs attributions et compétences, subdélégation est donnée à l'effet de signer l'ensemble des actes, correspondances et documents

administratifs pris en application, du livre V du code des patrimoine, titre IV , chapitre I et VI, concernant les biens archéologiques mobiliers et la documentation scientifique de l'archéologie, à l'exception des arrêtés portant reconnaissance de l'intérêt scientifique d'une découverte fortuite prévus à l'article R541-9 et des arrêtés constatant la propriété de l'État sur des biens archéologiques mobiliers prévus à l'article R541-11, à :

- Madame Angélique Labrude, conservatrice du patrimoine sur le site de Strasbourg
- Monsieur Tanguy le Boursicaud, conservateur du patrimoine sur le site de Metz
- Madame Valérie Schydrowsky, conservatrice du patrimoine sur le site de Châlons en Champagne

C) gestion des abords et des sites patrimoniaux remarquables

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle CHARDONNIER, directrice régionale des affaires culturelles, dans la limite de leurs attributions et compétences, subdélégation est donnée à l'effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant leur service respectif, et dans la limite de leurs attributions, les documents administratifs en application du livre VI titre II section 4 (abords) et titre III (SPR) du code du Patrimoine à :

- Madame Constance Carpentier-Pradezinski, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Ardennes
- Monsieur Jean-Philippe Cauquelin, Chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Aube
- Madame Nadia Corral Trevin, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Bas-Rhin
- Madame Bénédicte Caspar, adjointe à la cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Bas-Rhin
- Monsieur Jean-François Vaudeville adjoint à la cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Bas-Rhin
- Monsieur Arnaud Deschamps, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Marne
- Monsieur Grégory Schott, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Haut-Rhin
- Monsieur Jean-Pascal Lemeunier, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Haute-Marne
- Madame Mathilde Vaure, adjointe à la cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Haute-Marne
- Madame Tess Phok-Jeannot, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Meuse
- Monsieur Christophe Charlery, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Moselle
- Monsieur Marc Schneider, adjoint au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Moselle
- Madame Eléonore Holtzer, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Meurthe et Moselle

- Monsieur Grégoire Ott, adjoint à la cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Meurthe-et-Moselle
- Monsieur Thierry Lariere, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Vosges

D) Archives

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle CHARDONNIER, directrice régionale des affaires culturelles, dans la limite de ses attributions et compétences, subdélégation est donnée à l'effet de signer les documents administratifs en application du livre II du code du Patrimoine à :

- Madame Cécile Courtaud, service de la documentation patrimoniale mutualisée

E) Diplôme d'Etat enseignements artistiques

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle CHARDONNIER, directrice régionale des affaires culturelles, dans la limite de leurs attributions et compétences, subdélégation est donnée à l'effet de signer les attestations de diplômes d'Etat de professeur de danse, diplômes nationaux d'arts plastiques et d'arts et techniques, diplômes d'Etat d'enseignement du théâtre à :

- Madame Florence Forin, directrice régionale adjointe déléguée à la création

F) Licences d'entrepreneurs de spectacles

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle CHARDONNIER, directrice régionale des affaires culturelles et, dans la limite de ses attributions et compétences, subdélégation est donnée à l'effet de signer les actes et courriers relatifs aux commissions régionales consultatives compétentes pour l'attribution et le retrait des licences d'entrepreneurs de spectacles (notamment convocations, procès-verbaux, notifications de décision et arrêtés) à :

- Madame Florence Forin, directrice régionale adjointe déléguée à la création

II) Subdélégation en matière de Marchés publics

Subdélégation est donnée, à Monsieur Alexis Neviaski, directeur régional adjoint et à Monsieur Pascal Dolega, secrétaire général, à l'effet de signer les marchés publics de travaux, de fournitures et de services et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics dans les limites des attributions de la directrice régionale des affaires culturelle du Grand-Est.

Le dossier de consultation du marché dont le montant estimé des prestations atteint ou excède 40.000€ HT est obligatoirement programmé dans l'application Appach pour pouvoir être mis en ligne sur la plate-forme des marchés de l'Etat (PLACE) www.marchés-publics.gouv.fr. Cette publication impérative n'est pas exclusive d'autres modes de publication requis, le cas échéant par les dispositions légales ou réglementaires.

Les projets de marchés d'un montant supérieur à 40.000 € HT, qui ne figurent pas dans la programmation des achats des ministères doivent être communiqués au préfet de région avant rédaction du dossier de consultation pour examen dans le cadre de la programmation régionale des achats.

Dans les mêmes conditions et pour les marchés relevant de leurs attributions jusqu'à 90.000 € HT, subdélégation est donnée à :

- Monsieur Vincent Cassagnaud, directeur régional adjoint délégué aux Patrimoines
- Madame Emilie Sciardet, conservatrice des monuments historiques, conservatrice régionale des monuments historiques
- Madame Pauline Lotz, conservatrice adjointe des monuments historiques du site de Metz
- Monsieur Alexandre Cojannot, conservateur adjoint des monuments historiques du site de Strasbourg
- Madame Marie Soulard, conservatrice adjointe des monuments historiques du site de Châlons en Champagne

Dans les mêmes conditions et pour les marchés relevant de leurs attributions jusqu'à 40.000 € HT, subdélégation est donnée aux chef(fe)s des unités départementales de l'architecture et du patrimoine dénommés au point C du présent arrêté, pour les actes relatifs à l'exécution des marchés publics de travaux d'entretien sur les monuments historiques dont ils sont nommés conservateurs.

III) Subdélégation en matière de contentieux administratif

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle CHARDONNIER, directrice régionale des affaires culturelles , subdélégation est donnée à :

- Monsieur Alexis Neviaski, directeur régional adjoint
- Monsieur Pascal Dolega, secrétaire général
- Monsieur Vincent Cassagnaud, directeur régional adjoint en charge des patrimoines et de l'architecture

en ce qui concerne :

- la présentation d'observations orales devant les juridictions administratives dans le cadre des recours contentieux pour les matières relevant de ses attributions
- la présentation d'observations écrites devant les juridictions administratives dans la défense des décisions relevant de ses attributions et qui ont fait l'objet d'une des procédures de référé prévues par le Code de justice administrative

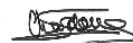
IV/ Dispositions générales.

L'arrêté de subdélégation de signature 2024/011 en date du 06 novembre 2024 est abrogé.

Madame Isabelle CHARDONNIER, directrice régionale des affaires culturelles du Grand Est est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand-Est et transmis au comptable-payeur.

Fait à Strasbourg,

**La directrice régionale des affaires
culturelles du Grand-Est**



Signé électroniquement par
Isabelle CHARDONNIER
Le 03/02/2025 à 13:34



Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles

Subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire et de service prescripteur

Ordonnancement secondaire délégué et RBOPR 175, 131, 361

Ordonnancement secondaire délégué et RUO des programmes 224, 334 ,354

**Ordonnateur secondaire délégué et Responsable des Centres de coût du 0180 CMED C301, 0363 CMCC 1D67, 0363 CMCC 2D67, 0363 CMCC 6D67, 0362-CDIE-DR67, 0348-DR67-D667 ;
UO du programme 723**

2025/02

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;

VU le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Jacques WITKOWSKI, préfet de la région Grand Est, à compter du 28 octobre 2024, date de son installation.

VU l'arrêté de la ministre de la Culture en date du 07 janvier 2025 nommant Madame Isabelle CHARDONNIER, directrice régionale des affaires culturelles du Grand Est ;

VU les arrêtés préfectoraux n°2025-013, n°2025-014, portant délégation de signature à Madame Isabelle CHARDONNIER, directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable déléguée de budget opérationnel de programme régional (sur les BOP régionaux 131, 175, 361) et sur l'UO 0354-ACAL-DRAC du BOP régional du programme 354, sur l'UO 0224-CCSD-D667 du BOP régional 224, sur l'UO 0334-CCSD-D667 du BOP régional 334, en qualité de responsable de centre de coût des dépenses imputées sur le BOP 723 relevant de sa compétence, en date du 24 janvier 2025;

VU l'arrêté préfectoral n°2025-015 en date du 24 janvier 2025, portant délégation de signature à Madame Isabelle CHARDONNIER, directrice régionale des affaires culturelles du Grand Est en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable de centre de coût (P362 et P363) sur l'UO 0362-CDIE-DR67 du BOP Central 362 « écologie », sur les 0363-CMCC-1D67, 0363-CMCC-2D67, 0363-CMCC-6D67 du BOP central 363 « compétitivité »

ARRÊTE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle CHARDONNIER, directrice régionale des affaires culturelles du Grand Est, subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué est donnée au titre des compétences suivantes :

a) pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État relevant des BOP 175, 131, 361, des Unités opérationnelles 363 CMCC 1D67, 0363 CMCC 2D67, 0363 CMCC 6D67 ; 334-CCSD-D667, 224-CCSD-D667 et du centre de coût 0362-CDIE-DR67 et l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur l'UO 0348-DP67-DD67 du BOP régional 348 Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs »

à

-Monsieur Alexis Neviaski, directeur régional adjoint

-Madame Claire Rannou, directrice régionale adjointe déléguée à la démocratisation et aux industries culturelles

-Madame Florence Forin, directrice régionale adjointe déléguée à la création

-Monsieur Vincent Cassagnaud, directeur régional adjoint délégué aux patrimoines

-Monsieur Pascal Dolega, secrétaire général.

-Madame Evelyne Schneider, responsable financière de la DRAC Grand Est

-Madame Alexandra Calandre, secrétaire générale adjointe - site de Châlons-en-Champagne

-Madame Corinne Ball, secrétaire générale adjointe - site de Metz

-Madame Muriel Famy, responsable d'administration générale – site de Strasbourg

b) pour procéder à l'ordonnancement secondaire relatif aux marchés de travaux sur monuments historiques affectés à l'Etat inférieurs à 90 000€ HT sur le BOP 175 :

-Monsieur Vincent Cassagnaud, directeur régional adjoint en charge des patrimoines et de l'architecture

-Madame Emilie Sciardet, conservatrice régionale des monuments historiques

-Monsieur Alexandre Cojannot conservateur adjoint des monuments historiques, Madame Pauline Lotz, conservatrice adjointe des monuments historiques, Madame Marie Soulard conservatrice adjointe des monuments historiques

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle CHARDONNIER, directrice régionale des affaires culturelles du Grand Est, dans la limite de leurs attributions et compétences, subdélégation est donnée dans le respect des stratégies ministérielles et interministérielles d'achat pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État imputées sur l'UO 0354-ACAL-DRAC du BOP régional du programme 354 « Administration territoriale de l'Etat » et sur l'UO 224-CCSD-D667 du BOP 224, sur l'UO 334-CCSD-D667, sur l'UO régionale 0362-CDIE-DR67 du BOP central 362 écologie sur les UD départementales du BOP 723 « Opérations immobilières déconcentrées » en qualité de responsable de centre de coût , à l'effet de signer les bons de commande, les factures et les constatations de service fait.

à Monsieur Pascal Dolega, secrétaire général de la direction régionale des affaires culturelles Grand-Est

à Madame Alexandra Calandre, secrétaire générale adjointe – site de Châlons en Champagne

à Madame Corinne Ball, secrétaire générale adjointe, - site de Metz

à Madame Muriel Famy, responsable d'administration générale - site de Strasbourg

à Madame Evelyne Schneider, responsable financière du Grand Est

Article 3

Dans la limite de leurs attributions et compétences, subdélégation est donnée pour la fonction de validation dans le cadre de l'utilisation de l'application CHORUS, aux opérations d'ordonnancement secondaire délégué et aux actes de gestion pris en qualité de service prescripteur à :

Noms des délégataires	Fonctions	BOP et UO ou centre ce coût
Monsieur Pascal Dolega	Secrétaire général de la DRAC Grand Est	175, 131, 224, 334, 361,362,363, 180, 354, 723,348
Madame Evelyne Schneider	Responsable de la cellule financière du secrétariat général de la DRAC Grand Est	175, 131, 224, 334, 361, 362,363, 180, 354, 723,348
Madame Isabelle Carlier	Gestionnaire Chorus	131, 224, 334, 361, 180

Article 4

L'arrêté de subdélégation de signature 2024/012 en date du 06 novembre 2024 est abrogé.

Article 5

Madame Isabelle CHARDONNIER, directrice régionale des affaires culturelles du Grand Est est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et transmis au comptable-payeur.

Fait à Strasbourg,

La directrice régionale des affaires culturelles



Signé électroniquement par
Isabelle CHARDONNIER
Le 03/02/2025 à 13:34



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Direction régionale des
affaires culturelles de la région
Grand Est

ARRÊTÉ N° 2025/003

portant subdélégation de signature

à

Madame Astrid MARAGE

Madame Solange DO

Madame Corinne BALL

Madame Alexandra CALANDRE

Monsieur Matthieu SEBBAN

Madame Frédérique DUCHENE

Madame Evelyne SCHNEIDER

Madame Pascale GLESS

Monsieur Pascal DOLEGA

**gestionnaire valideur chorus DT de la Direction régionale des affaires culturelles
de la région Grand Est**

**en qualité d'ordonnateur secondaire délégué,
responsable d'unité opérationnelle**

**LA DIRECTRICE RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
DE LA RÉGION GRAND-EST**

VU l'arrêté préfectoral 2025/14 du 24/01/2025 accordant la délégation de signature à Madame Isabelle CHARDONNIER directrice régionale des affaires culturelles du Grand-Est, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle « UO 354-ACAL-DRAC du BOP régional du programme 354 « administration régionale de l'Etat »;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Subdélégation de signature est donnée à

Madame Astrid MARAGE

Madame Corinne BALL

Madame Latifa OUAJDI

Madame Alexandra CALANDRE

Monsieur Matthieu SEBBAN

Madame Frederique DUCHENE

Madame Evelyne SCHNEIDER

Madame Pascale GLESS

Monsieur Pascal DOLEGA

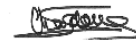
en qualité de gestionnaire valideur à la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand-Est, à l'effet de valider les états de frais dans le logiciel Chorus DT pour les agents relevant des services de la DRAC Grand-Est. Cette fonction de gestionnaire valideur nécessite la qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses de l'État imputées sur le BOP (Budget Opérationnel de Programme) régional 354.

ARTICLE 2 :

La directrice régionale des affaires culturelles du Grand Est est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg,

La directrice régionale des affaires culturelles
du Grand-Est



Signé électroniquement par
Isabelle CHARDONNIER
Le 03/02/2025 à 13:34